



**Spécial**

COMMISSION  
BRUXELLES

**Programme de formation**  
**pour février - mars 1989**



**Calendrier des principales actions de formation organisées  
à Bruxelles par la division «Formation du personnel»  
aux mois de février/mars 1989**

Février Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
30-31/01 1-2-3/02*	Management and Modernisation - follow-up : "Mechanisms and techniques on structural adjustment" - EN - in collaboration with DG.VIII.	1.1.3.	DG.VIII A-B
3*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 2	2.1.2.B.	A-LA-B-C-D
2-2*	Cours à l'entrée en service Module C - 2ème partie - EN	3.1.4.1.	C
1-2-3	Parler en public	1.3.1.	A-LA
2-9-16-23*	Cycle juridique et institutionnel. Form. modulaire Cycle 2 - Module A	2.1.3.B	A-LA-B-C-D
6-7-8-9-10*	Management and Modernisation - follow-up : "Mechanisms and techniques on structural adjustment" - EN - in collaboration with DG.VIII	1.1.3.	DG.VIII A-B
6-7-13-20- 21-27-28*	Formation Médias "Getting Europe Across" en collaboration avec la DG.X	1.2.3.	Membres de La Commission
8*	Management et Modernisation - suivi : Analyse des besoins	1.1.3.	DG.XVI
10*	Mise à niveau. Statistiques et comptabilité Module 3	2.1.5.	A-LA-B-C-D
10*	Comité Directeur de La Formation	1.2.1.	Membres du Comité

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de La Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à La Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur invitation personnelle.

Février Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
10-17-24*	Cycle juridique et institutionnel. Form. modulaire Cycle 1 - Module B	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
13*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 2	2.1.2.C	A-LA-B-C-D
13-14-15	Initiation Générale à l'Informatique - FR	5.1.2.	A-LA-B-C
13 au 16*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1	A-LA-B-C
14-16-21-23 28	Secourisme industriel	2.4.2.	A-LA-B-C
15-16-17	Conduite de réunions	1.3.2	A-LA
17-24*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 3	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
20-21-22	Séminaire Femmes Managers	1.1.5.	A-B
20-21-22- 23-24*	Management et Modernisation - suivi : Mécanismes et techniques de l'ajustement structurel FR - en collaboration avec la DG.VIII	1.1.3.	DG.VIII A-B
20-27*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 3	2.1.2.C	A-LA-B-C-D
20-21-22*	Cours à l'entrée en service Module C - 2ème partie - FR	3.1.4.1	C

Des Informations plus détaillées sur La plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de La Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur Invitation personnelle.

Février Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
20-21-22	Initiation Générale à l'Informatique - FR	5.1.2.	A-LA-B-C
21*	Cycle juridique et institutionnel. Form. modulaire Cycle 1 - Module A (Discussion des travaux)	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
21-22*	Séminaire pour les huissiers	1.2.6.	IX.C.6
24*	Cours à l'entrée en fonctions	3.1.4.1.	D
27-28-1-2*	Cours à l'entrée en service Modules C + P, EN/FR	3.1.2.1.	A-LA-B
27-28- 1-2-3*	Management et Modernisation - suivi : Mécanismes et techniques de l'ajustement structurel FR - en collaboration avec la DG VIII.	1.1.3.	DG.VIII A-B
<b>A préciser*</b>	Réunion avec les "facilitateurs" de l'enseignement assisté par ordinateur - E.A.O. Initiation à la comptabilité	2.1.4.	Facilita- teurs.
<b>A préciser*</b>	Team Building DG III.F.2.	1.2.3.	DG.III.F.2.

Des informations plus détaillées sur La plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.  
Les demandes de participation sont a transmettre par la voie hiérarchique à la Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur invitation personnelle.

Mars Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
1-2-3	Techniques de négociations	1.3.3.	A-B
2-3	Secourisme industriel	2.4.2.	A-LA-B-C-D
2-3	Séminaire pour secrétaires -1 re partie - F	1.4.1.	BS-C
3	Test de révision. Autoformation en mathématiques de base	2.1.1.	C-D-AL
3*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - cycle 1 - Module B	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
3-10*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 4	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
6-7-8	Computing fundamentals	5.1.2.	A-LA-B-C
6	Réunion de révision. Autoformation en mathématiques de base	2.1.1.	C-D-AL
6-13*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
6-7-8-9-10*	Management and Modernisation - follow-up Mechanisms and techniques on structural ajustement" EN - in collaboration with DG.VIII	1.1.3.	DG.VIII A-B
7-8	Séminaire pour secrétaires. 1. re partie EN	1.4.1.	BS-C
7-8-9-10*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR ou EN	3.1.1.1.	A-LA-B-C

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur invitation personnelle.

Mars Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
7-9-13*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 2 - Module A	2.1.3.B	A-LA-B-C-D
8*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 1 - Test du Module A	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
8-9*	Séminaire pour les huissiers	1.2.6.	IX.C.6
13-14-15	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A-LA-B-C
13 au 17*	Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel au Collège d'Europe à Bruges	3.1.3.1.	A-LA
13 au 17*	Management and Modernisation - follow-up "Mechanisms and techniques on structural adjustment" EN - in collaboration with DG VIII	1.1.3.	DG.VIII
14 au 17*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1.	A-LA-B-C
16-17	Séminaire pour secrétaires. 1 <sup>re</sup> partie IT	1.4.1.	BS-C
17*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
20*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.C	A-LA-B-C-D
A préciser*	Problématique de la communication - 1 <sup>re</sup> partie (2 <sup>ème</sup> partie en juin)	1.2.3.	Assistants sociaux

Des Informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans Les différents immeubles de la Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à La Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur invitation personnelle.

**Calendrier des principales actions de formation organisées  
à Bruxelles par la division «Formation du personnel»  
aux mois de février/mani 1989**

P.M. :

Il est toujours possible de s'inscrire :

- \* au cycle d'autoformation en mathématiques de base  
<cfr. Informations administratives du 18.07.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- \* au cycle de formation modulaire "Enseignement assisté par ordinateur - Module 1  
**Initiation** à la comptabilité  
(cfr. Informations administratives du 13.06.1988 Spécial Commission Bruxelles)

\* SEANCES DE VISION DE VIDEO-CASSETTES - suivies de discussions

A. CYCLE "ASPECTS DU MANAGEMENT"

Thé Unorganised Manager :  
4 films vidéo de 25' chacun ) les 25.01 )  
Thèmes : Damnation ) 15.02 )  
Salut ) 22.02 ) de 14h30 à 16h30 Salle 0/A  
Lamentation ) 15.03 )  
Révélation ) 05.04 )

B. CYCLE "HISTORIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EUROPEENNE"

- Après 20 siècles les 08.02 de 11h00 a 12h30 Salle 0/A  
08.03 de 14h30 à 16h00 Salle 0/A  
05.04 de 11h00 à 12h30 Salle 0/A

- Robert Schuman/Jean Monnet les 25.01 )  
22.02 ) de 11h00 à 12h30 Salle 0/A  
29.03 )  
26.04 )

- Europe why ? - les 15.02 )  
Le Conseil de l'Europe et ses activités 15.03 ) de 11h00 à 12h30 Salle 0/A  
12.04 )

- Lexique animé et montage de dia s sur l'intégration et le fonctionnement des Institutions les 01.02 )  
01.03 ) de 11h00 à 12h30 Salle 0/A  
19.04 )

Ces séances se déroulent dans le Bâtiment LOI 57 - Salle 0/A (médiathèque)

N.B. : Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande de participation à une action de formation présentée sur initiative individuelle" auprès de la Division IX.A.3 (L.57 7/15) en indiquant la formation retenue et pour les vidéo cassettes choisies les dates désirées.

## ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE

### 1. Assistance pour La formation linguistique

tous les	<b>ALLEMANDE (DE)</b>		
lundis	Mme Redlefsen	de 09h30 à 10h30	A.L.A.B.
vendredis	Mme Geuenich	de 13h30 à 14h30	C.D.AL.
	<b>ANGLAISE (EN)</b>		
lundis	M. Dorrity	de 15h30 à 16h30	
jeudis	Mme Mildon	de 10h30 à 11h30	
vendredis	M. McClean	de 10h30 à 11h30	
vendredis	Mme Sauer	de 14h30 à 15h30	
	<b>ESPAGNOLE (ES)</b>		
lundis	Mme Renedo	de 10h30 à 11h30	
vendredis	Mme Serrano	de 11h30 à 12h30	
	<b>FRANCAISE (FR)</b>		
mardis	Mme Brugmans	de 08h30 à 09h30	
jeudis	Mme Mulfinger	de 10h30 à 11h30 (en mars 89)	
jeudis	Mme Berg	de 10h30 à 11h30 (en février 89)	
jeudis	Mme Barros	de 11h30 à 12h30	
	<b>ITALIENNE (IT)</b>		
lundis	Mme Bastregghi	de 13h30 à 14h30	
lundis	Mme Thonon	de 14h30 à 15h30	
	<b>NEERLANDAISE (NL)</b>		
mardis	Mme Tordjman	de 10h30 à 11h30	
	<b>PORTUGAISE (PO)</b>		
mardis	M. Viana	de 11h30 à 12h30	

### 2. Informations générales sur les modalités d'application de l'Article 24 du Statut et plus particulièrement sur les facilités existantes pour la formation extérieure

mercredis	M. Copetti	de 12h30 à 13h30	
-----------	------------	------------------	--

### 3. E.A.O. - Comptabilité

mercredis	M. Marcus	de 08h30 à 10h30	
vendredis	M. Marcus	de 09h30 à 10h30	

### 4. Matériel et informations sur les cours

mercredis	Mme Marques ou Mlle Lutje Spelberg (Mathématiques de base, Comptabilité EA0, cycles modulaires Economie et Juridique et inst., et autres activités médiathèque.	de 13h30 à 14h30	
-----------	---	------------------	--

NB. Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec La IX.A.3. en téléphonant au 55779. Ne vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver La médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.  
Un répondeur téléphonique est à votre disposition pour laisser vos messages aux professeurs concernés (n° 55412).



ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE \*\*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08H30-09H30		FR	COMPT. par		
09H30-10H30	DE	EAO/VAO	E.A.O.		Compt. par E.A.O.
10H30-11H30	ES EAO/VAO	NL EAO/VAO	Activités de	FR EN* EAO/VAO	EN EAO/VAO
11H30-12H30		PO	groupes	FR	ES
12H30-13H30		Activités	Article 24	Activités	
13H30-14H30	IT	de groupes	Economie et Droit	de groupes	DE
14H30-15H30	IT	EAO/VAO	Activités	EAO/VAO	EN
15H30-16H30	EN		de groupes		
16H30-17H30					
17H30-18H30					

\* A L'annexe L.57 2C (tél. 59760)

\*\* Pour de plus amples informations, prière de se référer aux Informations administratives du 04.11.1988 Spécial Commission Bruxelles.

## LES COURS DE LANGUES

L'Unité "Formation du Personnel" organise 3 sessions de cours par an, dans les 9 langues de la Communauté. Chaque session accueille plus ou moins 1.500 participants répartis dans plus ou moins 100 cours.

la prochaine session de cours commencera au mois d'avril. En vue de cette session, une information spéciale sera prochainement distribuée à l'ensemble du personnel.

le secrétariat des cours de langues ayant, pour le moment, une charge de Travail excessive, nous vous prions instamment de bien vouloir suivre les informations qui vous seront fournies dans cette prochaine édition spéciale du Courrier du Personnel.

## NOTE D'INFORMATION

La Division "Formation du personnel" met à la disposition du personnel de la Commission, un logiciel global de perfectionnement dans le domaine de la langue écrite.

Ce logiciel nommé "**Acadie**" est le premier produit de ce type qui intéresse la pédagogie informatisée du français.

Son objectif est de permettre à des adultes de se perfectionner dans l'utilisation de la langue et de l'expression écrite, selon les disponibilités en temps de formation et le rythme de travail personnel de chacun.

Ce matériel est désormais à la médiathèque, LOI 57 - 0/A.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les conseillers Pédagogiques (LOI 57 7/01, tél. 53389 et 52711).

**N.B.**

1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC \* - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions' générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.  
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
3. les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation.  
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
4. l'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel, de.bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en-dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).